

### DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

SERVICE DE L'AGRICULTURE OFFICE DES PAIEMENTS DIRECTS P.P. CH-2001 Post CH SA
Neuchâtel

N/RÉF.: PV / SMC V/RÉF :

Cernier, avril 2024

# Recensement 2024 des données statistiques annuelles des exploitations non commerciales détentrices d'animaux et/ou de surface de type agricole et viticole

Madame, Monsieur,

Vous êtes enregistré dans notre base d'adresses en tant que détenteur-trice d'animaux et/ou exploitant-e de surface de type agricole et viticole.

Si vous ne répondez plus à l'un des critères définis dans le tableau ci-dessous, nous vous prions de nous en informer jusqu'au 31 mai 2024, par courrier ou par e-mail à l'adresse opdi@ne.ch.

Conformément à la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur la statistique et à l'ordonnance du 30 juin 1993 sur l'exécution des relevés statistiques fédéraux et dans un but de prévention des épizooties, chaque exploitation qui satisfait au moins à une des normes minimales figurant cidessous est tenue de le remplir.

- Les personnes qui détiennent l'une ou l'autre des catégories d'animaux spécifiées dans le recensement des données statistiques, ceci quel que soit leur effectif (à partir d'un animal), même s'il s'agit d'animaux de compagnie.
- Les exploitants de surfaces de type agricole et viticole (particuliers ou associations) qui exploitent :
  - 1 ha (10'000 mètres carrés) de surface agricole ou
  - 30 ares de cultures spéciales (légumes, cultures horticoles, plantes aromatiques et médicinales, vignes, cultures fruitières) ou
  - 10 ares de cultures sous abri

Ces informations sont indispensables pour mettre à jour les données concernant les épizooties et les organismes de quarantaine. Nous comptons sur votre collaboration et vous remercions vivement pour votre réponse.

Les détenteurs d'animaux et/ou exploitants de surfaces de type agricole et viticole trouveront ci-après des informations utiles pour la validation des données de recensement.

#### Recensement

#### Comment accéder au recensement :

Le recensement se fait uniquement par voie informatique sur le site Acorda, accessible via <a href="www.agate.ch">www.agate.ch</a>. Agate est connecté au système d'inscription central de l'administration fédérale.

**NB**: pour vous connecter à Agate, vous devez d'abord créer votre *CH-LOGIN*, si cela n'a pas déjà été fait l'année passée. Pour se faire, vous trouverez un mode d'emploi sur la page d'accueil du site Agate <a href="https://www.agate.ch">www.agate.ch</a> (instructions et/ou vidéo).

Veuillez suivre les instructions « étape par étape » jusqu'à la fin de la procédure. Vous pourrez ensuite accéder à Agate et enregistrer vos animaux et/ou effectuer votre recensement annuel sur Acorda.

Pour toute question concernant l'accès à Agate et le *CH-LOGIN*, nous vous prions de vous adresser directement au Helpdesk Agate au 0848 222 400 ou par e-mail à l'adresse info@agatehelpdesk.ch.

#### Comment procéder au recensement :

Vous vous connectez à Acorda via le site www.agate.ch

Ensuite, la procédure est simple. Elle est expliquée dans le **mode d'emploi** disponible sur notre site Internet <u>www.ne.ch</u> sous les onglets : «Économie / Agriculture / Détenteur d'animaux / Recensement des données statistiques pour les animaux et les surfaces».

**Si aucun changement n'est à communiquer**, il est toutefois nécessaire de procéder à l'étape « **Terminer la saisie** » afin d'enregistrer votre participation.

Pour les détenteurs d'animaux : noter l'effectif au 1er janvier.

**Pour les détenteurs de bovins, équidés, moutons et chèvres**: les données sont reprises directement depuis la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA), pas besoin de les recenser sur Acorda. **Vous devez toutefois terminer la saisie**.

Vous avez la possibilité de nous communiquer un éventuel changement d'adresse ou de n° de téléphone dans l'onglet « Adresse » sur Acorda ou par courriel <u>opdi@ne.ch</u> . Votre adresse e-mail est nécessaire pour l'accès à Agate et également pour pouvoir vous contacter. Veuillez svp l'ajouter dans vos données.

## Veuillez SVP effectuer votre recensement en respectant le délai du 31 mai 2024

Nous vous remercions vivement de votre collaboration.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous adressons, Madame. Monsieur, nos salutations les meilleures.

Office des paiements directs Le chef de l'office

P. Vaudroz